



**BELGIQUE**

**11 MSP - Convention on Cluster Munitions  
11 Septembre 2023**

**Statement Universalisation**

M. le Président,

La Convention sur les armes à sous-munitions est entrée en vigueur il y a un peu plus de dix ans. Année après année, le nombre d'États parties s'est agrandie, démontrant la pertinence de ses objectifs.

La Belgique tient à saluer l'accession à la Convention par le Nigeria et le Soudan du Sud, lesquels démontrent qu'indépendamment du contexte international dans lequel nous évoluons actuellement, un monde sans armes à sous-munitions est possible.

M. le Président,

En novembre 2020, les Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions ont adopté la déclaration de Lausanne, dans laquelle 110 Etats Parties faisaient part de leur « *ferme détermination à atteindre l'objectif de la Convention, à savoir mettre un terme définitif aux souffrances et aux pertes en vies humaines causées par les armes à sous-munitions* ». Nous sommes aujourd'hui 112 Etats Parties liés par cette détermination.

Le contexte de la Déclaration de Lausanne n'est peut-être plus celui que nous connaissons actuellement, et nous sommes confrontés jour après jour à d'avantage d'utilisations d'armes à sous-munitions qui sont autant de situations illustrant la nécessité d'une interdiction totale des armes à sous-munitions.

Il est pour ma délégation crucial de ne pas faiblir sur nos engagements contenus dans notre Convention, et par extension dans les déclarations de Dubrovnik et de Lausanne, en particulier lorsque nous sommes directement confrontés aux périls que représentent les armes à sous-munitions. La Belgique salue donc tout effort déployé en matière d'universalisation de la Convention, appelle chaque Etat Partie à la Convention à continuer à œuvrer à l'accomplissement de ses objectifs et chaque Etat non-Partie à la signer et la ratifier.